

Loi sur la pharmacie

Règlement sur les annexes de médicaments—Modification
R-043-2025

Avis en application du paragraphe 48(1.1) de la *Loi sur la législation*

Une correction prépublication a été apporté à la version française du *Règlement sur les annexes de médicaments—Modification*, enregistré le 18 septembre 2025, pour renuméroter la deuxième occurrence de l'article 4 par l'article 5.